

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS	CONVOCATION DU 23/06/2026 AFFICHEE LE 23/06/2026
15	10	10	

D.C.M. N° 40/2026

OBJET DE LA DELIBERATION : SERVICE TECHNIQUE – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT POLYVALENT D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION SCOLAIRE A TEMPS NON COMPLET

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Angélique EULOGE, Maire.

PRÉSENTS : Mme Angélique EULOGE, M. Philippe IZOARD, Mme Geneviève FONTIN, M. Gilles ESCLANGON, Mme Ludivine BOETTO, M. Marc DUSSAILLANT, Mme Julie HEYRIES, M. Jean-François MICHEL, M. Laurent PARA, M. Patrick RONIN ;

ABSENTS EXCUSES : Mme Delphine LAZZAROTTO, Mme Leslie MASSON, Mme Nathalie SOK ;

ABSENTS : Mme Sylvie BLANC, M. François NICOLA.

Mme Geneviève FONIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SALIGNAC, peut délibérer.

L'assemblée délibérante du Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-3°,
Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

La création à compter du 1^{er} juillet 2026 d'un emploi permanent d'agent polyvalent d'entretien et de restauration scolaire relevant de la filière technique qui sera ouvert aux grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{er} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 25.5 heures hebdomadaires et la modification du tableau des emplois (voir annexe).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans dans les cas énumérés à l'article L332-8 du Code Général de la fonction publique, compte tenu par l'absence de candidature de fonctionnaires correspondant au profil recherché, par l'insuffisance du nombre de candidats inscrits sur les listes d'aptitude ou disponibles pour occuper un emploi à temps non complet, par les difficultés de recrutement rencontrées sur des fonctions polyvalentes associant entretien des locaux, service de restauration scolaire et travail en milieu scolaire et par la nécessité d'assurer la continuité du service public communal dans les meilleurs délais.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience significative dans l'entretien de locaux, notamment en collectivité territoriale, établissement scolaire, structure publique ou privée et d'une expérience dans le domaine de la restauration collective, de la cantine scolaire ou des services aux enfants.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade équivalent.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.


Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

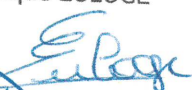
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille Cedex2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Mme Geneviève FONTIN



Le Maire,
Mme Angélique EULOGE



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le - 3 JUIL. 2026

ID : 004-210402004-20260629-DCM_40_2026-DE

ANNEXE A LA DCM N° 40/2026
TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{er} juillet 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le - **3 JUIL. 2026**

ID : 004-210402004-20260629-DCM_40_2026-DE

A – Filière Administrative

Service	Libellé emplois	Grades	N°DCM et date création	D.H.T.	Possibilité de pourvoir par un non titulaire art.3-3
Secrétariat	Agent de bureau et accueil	Adjoint Administratif Territorial principal 2 ^{ème} classe	47/2022 du 27/09/2022	35 h	OUI
Secrétariat	Secrétaire Général de Mairie	- Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe - Rédacteur - Attaché	38/2024 du 12/08/2024	35 h	OUI Motif : Art L.332-8,7° Rémunération au maximum de IM 425 et 478 Niveau exigé : Bac+2 ou expérience

B – Filière Technique

Service	Libellé emplois	Grades	N°DCM et date création	D.H.T.	Possibilité de pourvoir par un non titulaire art.3-3
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	36/2018 du 25/06/2018	17.5h /35	OUI
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	04/2022 du 21/03/2022	35h	OUI
Mairie/Ecole/restaurant scolaire	Adjoint Technique	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	40/2026 du 29/06/2026	25.5h/35 annualisée	OUI
Mairie/Ecole/restaurant scolaire	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	29/2023 du 05/06/2023	25.5h/35 annualisée	OUI
Garderie/Restaurant scolaire	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	70/2025 du 25/11/2025	19.5h/35h annualisée	OUI

C – Filière Animation

Service	Libellé emplois	Grades	N°DCM et date création	D.H.T.	Possibilité de pourvoir par un non titulaire art.3-3
Garderie/Restaurant scolaire	Agent d'animation	Adjoint d'animation Territorial	23/2023 du 06/04/2023	21h/35h annualisée	OUI
Garderie/Restaurant scolaire	Agent d'animation	Adjoint d'animation Territorial	71/2025 du 25/11/2025	20h/35h annualisée	OUI